



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Commerce

Question écrite n° 58378

#### Texte de la question

M Denis Jacquat rappelant que les rapports « Prada » et « Babusiaux » mettaient en exergue les conséquences dues à l'allongement des délais de paiement dans les filières de denrées alimentaires périssables, entraînant des distorsions sur certains marchés, attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la nécessité qu'il y a de réduire les délais maxima de paiement de trente jours à quinze jours à compter de la date de livraison, ainsi que de nombreux professionnels de ces filières le réclament.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les rapports Prada et Babusiaux-Lombard portaient sur les conséquences de l'allongement des délais de paiement en France et les mesures à prendre pour les réduire. Les deux rapports ont conclu à la nécessité d'une réduction des délais de paiement entre les entreprises, de manière progressive et concertée. C'est pour cette raison que le Gouvernement a encouragé la mise en place d'accords interprofessionnels et créé un observatoire des délais de paiement pour suivre leur application. Dans le cas des denrées périssables, les délais de paiement sont actuellement limités à trente jours fin de mois après la date de livraison (art 35 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et à la concurrence). Le Gouvernement a proposé de ramener ce délai à trente jours francs, soit une diminution du délai de paiement moyen de quinze jours. Par ailleurs, les amendements successifs votés par le Sénat et l'Assemblée nationale ont introduit un délai de vingt jours après le jour de livraison pour les achats de bétail sur pied destinés à la consommation humaine et de viandes fraîches dérivées. Si ces propositions sont retenues, elles permettront une réduction significative des délais de paiement pour les denrées périssables, notamment pour la filière viande, qui serait intégralement prise en compte. Le ministère de l'agriculture et de la forêt soutient plus généralement toute initiative de réduction des délais de paiement, notamment en ce qui concerne les denrées périssables, du fait de leur taux de rotation élevé, et la filière viande, compte tenu des difficultés économiques actuelles de ce secteur.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58378

**Rubrique :** Agro-alimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 1992, page 2391